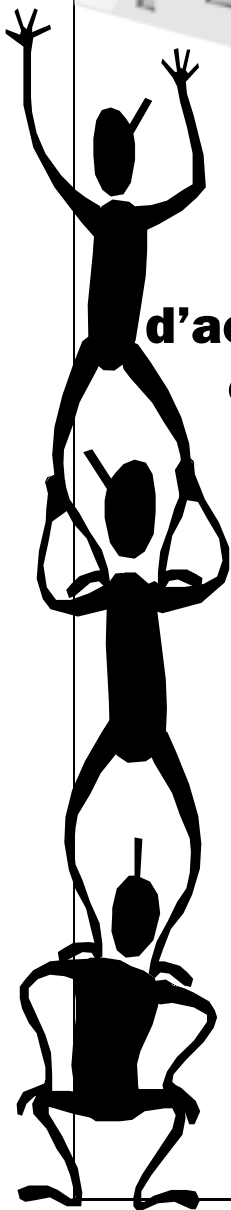




2025-2026

**Programme
d'accompagnement
et de soutien
en matière
d'habitation**



Approuvé le 4 février 2025
Résolution # 8833

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'HABITATION

1. ORIENTATIONS DE RÉFÉRENCE

Informar, sensibiliser, accompagner la clientèle, selon les besoins, dans tous les aspects de l'habitation.

Favoriser une autonomie individuelle et collective.

2. BUT DU PROGRAMME

Accompagner les Pekuakamiulnuatsh dans la gestion de leur habitation.

3. NATURE DE L'AIDE

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fournit aux Pekuakamiulnuatsh :

- a) Des services d'accompagnement et de soutien, gradués en fonction des besoins, pour aider à planifier la gestion et l'entretien de l'habitation ;
- b) Des services-conseils et de référence pour aider à monter des projets en matière d'habitation ;
- c) Des formations d'appoint et de la documentation adaptées ;
- d) De l'information sur les programmes de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le demandeur doit être Pekuakamiulnu et, s'il y a lieu, répondre aux critères prévus au Guide sur les transferts de bande en vigueur.

5. PARTENAIRES

Les institutions financières, la SCHL ainsi que SAC sont les principaux partenaires de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans la mise en œuvre de ce programme.

6. RÈGLES D'INTERPRÉTATION

Les règles d'interprétation sont disponibles sur demande.